

FINDEV CANADA – RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION

Africa Forestry Fund II

Le présent document fournit un résumé de la transaction de FinDev Canada, dont un sommaire des retombées attendues sur le développement, des résultats de l'évaluation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), des risques potentiels repérés et des mesures d'atténuation connexes à mettre en œuvre.



Description de la transaction

L'Africa Sustainable Forestry Fund II (l'« ASFF II » ou le « Fonds ») est un fonds d'investissement axé sur la foresterie et les actifs connexes en Afrique subsaharienne. Il vise à constituer un portefeuille de 8 à 10 sociétés dirigées avec compétence dans des secteurs présentant de fortes barrières à l'entrée. Sa filière compte plus de 40 transactions potentielles totalisant 400 M USD dans des pays ciblés de l'Afrique subsaharienne (Namibie, Afrique du Sud, Zimbabwe, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Kenya et Éthiopie).

Renseignements sur la transaction

FONDS ENVISAGÉ	Africa Forestry Fund II
DOMICILE DE LA CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ	Maurice
DOMICILE DES ACTIVITÉS	Namibie, Afrique du Sud, Zimbabwe, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Kenya, Éthiopie
DURÉE DU FINANCEMENT	Fonds à capital fixe de dix ans, avec une période d'investissement de cinq ans et une période de désinvestissement de cinq ans.
SECTEUR	Investissements dans les territoires forestiers, le secteur forestier et les entreprises et projets connexes par l'acquisition, l'amélioration et la revitalisation de plantations, la fabrication en aval et la bioénergie.
CATÉGORIE DE TRANSACTION SELON LES NORMES DE PERFORMANCE DE L'IFC	Catégorie C
PRODUIT FINANCIER	Placement dans des fonds
TAILLE TOTALE DU PROJET	120 M USD
PARTICIPATION DE FINDEV CANADA	Jusqu'à 7,5 M USD
DATE DE DIVULGATION DE LA TRANSACTION	08-12-2019
DATE DE CONCLUSION DE LA TRANSACTION	25-11-2019
ADMISSIBILITÉ AU DÉFI 2X	Non

Sommaire des retombées attendues sur le développement

La durabilité est un élément central du Fonds, qui s'appuie sur des pratiques exemplaires et des certifications pour renforcer tous les aspects de la chaîne de valeur du secteur forestier. Son objectif principal est l'acquisition et le développement durable d'actifs dans le secteur forestier, le secteur de la fabrication de produits forestiers et celui de la bioénergie. Les investissements de FinDev Canada dans l'Africa Forestry Fund II contribueront à l'atteinte de ses objectifs à long terme d'impacts pour le développement et des objectifs de développement durable (ODD), plus particulièrement l'ODD 8, l'ODD 13 et l'ODD 15.

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION À CEUX-CI :

- **Encouragement des pratiques forestières durables :** L'ASFF II concentre ses efforts sur la réhabilitation, la conservation et la prévention de la déforestation illégale ou de la dégradation du terrain forestier ainsi que sur l'augmentation de la productivité par l'amélioration des pratiques de gestion. Il y parvient en rendant les pratiques conformes aux normes de certification du Forest Stewardship Council, soit les plus strictes en matière de durabilité dans le secteur forestier. Les entreprises en portefeuille du Fonds doivent contribuer au maintien ou à l'instauration de pratiques de gestion durable des terres forestières sur une superficie d'au plus 50 000 ha, dont 20 % peuvent être des terres faisant l'objet d'une conservation directe.
- **Contribution à la séquestration et à la réduction des émissions :** Les pratiques de gestion durable des terres favoriseront la captation du CO₂ par la biomasse sur pied des plantations, qui peut atteindre 3,5 millions de tonnes de CO₂ selon les estimations, à quoi vient s'ajouter le CO₂ capté par les matières en bois vendues. De plus, le Fonds investira dans la production d'énergie à partir de la biomasse pour fournir de la vapeur industrielle dans les installations qui y recourent, ce qui pourrait permettre de remplacer annuellement pas moins de 100 000 tonnes de charbon et de combustibles lourds par de la biomasse et ainsi réduire les émissions de CO₂ d'environ 200 000 tonnes par année.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS :

En collaboration avec des experts indépendants, CFM élabore une politique et un plan d'action en matière d'inclusion sociale et d'égalité des sexes pour aider la facilité à intégrer des pratiques exemplaires à tous les niveaux de ses activités, du gestionnaire de fonds jusqu'aux entreprises du portefeuille. Voici quelques-unes des principales démarches et cibles de CIO :

- **Contribution à l'emploi local et à la valorisation économique :** Au cours des 10 prochaines années, le Fonds devrait soutenir pas moins de 3 500 emplois permanents et être directement source d'environ 100 M USD en valeur économique supplémentaire – impôts, salaires, profits – sur ses marchés. Le volume des matières en bois durables vendues pourrait atteindre 500 000 m³ par année, ce qui permettrait de répondre à la demande de matières en bois sur le marché africain par une production locale au lieu de l'importation.



RENFORCEMENT DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DES FEMMES :

- **Développement des capacités en matière de renforcement du pouvoir économique des femmes et intégration des considérations liées à la condition féminine dans le processus d'investissement :** Le gestionnaire du fonds a rempli l'auto-évaluation axée sur les Principes d'autonomisation des femmes (PAF) et est résolu à développer ses capacités internes de soutien du renforcement du pouvoir économique des femmes et des entreprises de son portefeuille. Afin de mieux intégrer l'égalité des genres à la gestion de son portefeuille, l'ASFF II prévoit faire appel à un professionnel des ressources humaines spécialiste de la diversité et de l'inclusion dans le secteur forestier.

Sommaire de l'évaluation environnementale et sociale et des mesures d'atténuation des risques connexes

Les répercussions et les risques environnementaux et sociaux de la transaction sont principalement associés à ceux des projets financés par l'Africa Sustainable Forestry Fund II. Par conséquent, FinDev Canada a axé son évaluation environnementale et sociale sur le Système de gestion environnementale et sociale (SGES) associé au portefeuille du Fonds, c'est-à-dire les moyens que le Fonds entend prendre pour évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à ses investissements.

Étant donné la nature de la transaction et la diversification prévue des investissements, il n'est pas possible de déterminer leurs impacts locaux pour le moment. Toutefois, les répercussions potentielles des secteurs d'activité du Fonds – plantations existantes, production d'énergie à partir de la biomasse et usines et scieries locales – pourraient poser des risques pour la santé, la sécurité, les conditions de travail, les relations avec les collectivités et les parties prenantes, la biodiversité, les sites du patrimoine culturel, l'accès aux terres, l'approvisionnement en biomasse, la qualité de l'air, la sécurité-incendie, le niveau sonore et la concentration de poussière.

Le principal facteur atténuant que le Fonds a mis en place est le SGES, qui exige le respect de normes internationales (p. ex. : Normes de performance de l'IFC, Lignes directrices de l'IFC en matière d'environnement, de santé et de sécurité, normes environnementales et sociales de la BEI et normes de certification du Forest Stewardship Council), pour garantir que les principaux risques environnementaux et sociaux sont pris en compte dans le processus d'évaluation des investissements et que des mesures d'atténuation appropriées sont mises en place, le cas échéant.

Le Fonds s'appuie principalement sur les normes de certification du Forest Stewardship Council (FSC) pour ses plantations et sur les Normes de performance de l'IFC pour ses investissements dans d'autres secteurs. Le Fonds s'est engagé à rendre compte annuellement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à son portefeuille et à rencontrer les dirigeants de FinDev Canada chaque trimestre pour obtenir leurs commentaires et leurs conseils sur les facteurs ESG liés à ses investissements.